



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOIS JÉRÔME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 21 Janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**

Etaient présents : M. BOGAËRT Dominique, 1^{er} adjoint ; M. DAÛY Serge, 2^{ème} Adjoint ; M. RUTARD Fabrice ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme JORRE Béatrice ; Mme GIRARD Alexandra ; M. CHRISTIAENS Thomas ; M. GUYADER Alain ; Mme PRUVOT Gaëlle ; Mme LAMARRE Nathalie ; M. CHOPINET Jean-Noël ; M. GAVELLE Lionel ; Mme CHAMPION Laure

Absents excusés : Mme ROZANSKI Virginie ;

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M. CHRISTIAËNS Thomas

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR FORMATION DU HUIS CLOS

Dans le respect des recommandations sanitaires, cette séance peut se tenir à huis clos (CE, 18 janvier 1967, Elections de Leval-Sur-Sambre, n°67478 et CE, 28 janvier 1972, Elections de Castetnet, n°83128).

En vertu de l'article L.2121-18 du GCGT, le Maire, Jean-François WIELGUS, demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour la séance du 26 Janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce le huis clos pour la séance du 26 Janvier 2021.

Délibération pour sollicitation de la DSIL ou DETR pour rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose ceci :

Afin de rendre la salle polyvalente conforme aux normes PMR et moins énergivore, les travaux envisagés concernent une couverture isolée, isolation des murs et des sols, une installation électrique avec éclairage LED, création de rangements destinés aux associations.

La commune a répondu à un appel à projet du SIEGE pour l'installation d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière fioul actuellement en service pour l'école maternelle, la mairie et le logement mairie.

Cette réalisation permettrait de chauffer en plus la salle polyvalente, la bibliothèque municipale mitoyenne et peut-être le salon de coiffure. Si l'avis du SIEGE devait être défavorable ou la chaudière impossible à raccorder, une pompe à chaleur serait installée.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réalisation de ces travaux de rénovation. Il est demandé au CM d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention, à signer tout document nécessaire.

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser le Maire: à effectuer cette demande de subvention au titre de la DSIL 2021, à signer tout document s'y rapportant, d'inscrire cette opération au budget 2021 et accepte le plan de financement proposé ci-dessous :

Financement	Pourcentage	Montant Financement
Fonds propres commune	20%	115 026€ HT
DSIL	60%	345 070€ HT
Région	10%	57 511€ HT
Département	10%	57 511€ HT
TOTAL	100%	575 118€ HT

Dont frais d'architecte : 46 785€ HT (Coût travaux : 528 333€ HT)

Délibération pour sollicitation de la DSIL pour l'isolation du bâtiment de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose ceci :

L'école maternelle a été construite dans les années 1950, il n'y avait donc pas d'isolation et les fenêtres étaient en simple vitrage.

Après les travaux d'isolation de la toiture et le changement de menuiseries par du double vitrage, la commune souhaite finaliser la réhabilitation thermique par la pose d'isolation extérieure.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2021 pour la réalisation de ces travaux d'isolation. Il est demandé au CM d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention, à signer tout document nécessaire.

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser le Maire: à effectuer cette demande de subvention au titre de la DSIL 2021, à signer tout document s'y rapportant, d'inscrire cette opération au budget 2021 et accepte le plan de financement proposé ci-dessous :

Financement	Pourcentage	Montant Financement
Fonds propres commune	20%	9 936€ HT
DSIL	80%	39 743€ HT
TOTAL	100%	49 679€ HT

Délibération pour solliciter la DETR pour la rénovation de la cour de l'école et assainissement

Monsieur le Maire expose ceci :

Suite à un affaissement d'une quinzaine de centimètres dans la cour de l'école dû à la présence d'une ancienne mare (de plus de 70 ans comblée avec des matériaux inappropriés), une partie de la cour est condamnée dans l'attente de travaux.

L'ancienne mare doit être entièrement décaissée puis remblayée avec des matériaux stables et le revêtement doit être refait.

Le système d'assainissement âgé de 60 ans est installé sur la partie de la cour qui doit être rénovée. Ce système n'est plus conforme et la fosse toutes eaux est fuyarde.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation de ces travaux de rénovation. Il est demandé au CM d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention, à signer tout document nécessaire.

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser le Maire: à effectuer cette demande de subvention au titre de la DETR 2021, à signer tout document s'y rapportant, d'inscrire cette opération au budget 2021 et accepte le plan de financement proposé ci-dessous :

Financement	Pourcentage	Montant Financement
Fonds propres commune	20%	12 341.03€ HT
DETR	80%	49 362€ HT
TOTAL	100%	61 703.03€ HT

Délibération pour solliciter la DETR pour la sécurité incendie

Monsieur le Maire expose ceci :

Le règlement départemental de lutte contre l'incendie impose qu'aucune construction ne devra à l'avenir se situer à plus de 200mètres d'un point d'eau, hydrant ou réserve.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour la réalisation de la sécurité incendie 2021. Il est demandé au CM d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention, à signer tout document nécessaire.

Le CM décide à l'unanimité d'autoriser le Maire: à effectuer cette demande de subvention au titre de la DETR 2021, à signer tout document s'y rapportant, d'inscrire cette opération au budget 2021 et accepte le plan de financement proposé ci-dessous :

Financement	Pourcentage	Montant Financement
Fonds propres commune	30%	4 322.58€ HT
DETR	40%	5 765€ HT
Département	30%	4 322€ HT
TOTAL	100%	14 409.58€ HT

Délibération pour demande d'autorisation de stationnement de taxi

M. Le Maire expose ceci :

Suite à la demande reçue en mairie le 07 Janvier 2021, M. FREDJ Elies, nouveau diplômé conducteur de taxi, souhaite obtenir une autorisation de stationnement sur la commune à titre onéreux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne à M. FREDJ Elies, l'autorisation de stationnement pour son taxi au 4 Rue de L'Abbé Seyer 27620 BOIS JEROME SAINT OUEN. Cette autorisation lui est accordée à titre onéreux soit pour un montant de 100€ annuels sous réserve d'une priorité pour les habitants de la commune de Bois Jérôme Saint Ouen.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Comptes	Crédits ouverts 2020	Somme maximum à répartir sur les comptes	Comptes et objet	Crédits à ouvrir en 2021
20	3.600 €	25.881 €	20 : frais d'architecte salle des fêtes (art.2031)	15.000 €
21	99.924 €		21 : informatique mairie (art. 2183)	2.400 €
23	0 €		21 : Mur four à	3.600 €

			pain (art. 21318)	
TOTAL	103 .524 €		TOTAL	21.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération pour validation du contrat alarme de l'école primaire

M. Le Maire expose ceci :

Le matériel actuel est obsolète pour un montant annuel de 520.68€. Deux devis sont présentés.

Un devis dont le montant est de 57.59€ avec prise de photographies, un autre devis dont le montant est de 46.06€ sans prise de photographies avec gratuité du matériel.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour l'offre N°YBGK65E3-1 d'un montant de 46.06€ mensuels soit 552.72€ annuels.

Délibération pour gratuité du loyer au restaurant L'Écrin aux Épices

Monsieur Le Maire expose le fait que, au vu des conditions sanitaires liées à la COVID-19 , il propose d'appliquer une gratuité de loyer de 2 mois au restaurant L'Écrin aux Épices dont les locataires sont Mme ROUSSEAU Marie et M. DARTY Julien du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Janvier 2021 et du 1^{er} Février 2021 au 28 Février 2021 soit une remise gracieuse de 1100€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de faire bénéficier au restaurant de cette gratuité temporaire du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Janvier 2021 et du 1^{er} Février 2021 au 28 Février 2021 selon les modalités précisées ci-dessus.

Avis du Conseil Municipal sur la possibilité d'installer une vidéo surveillance dans les rues de la commune

M. Le Maire expose ceci :

Suite aux nombreux cambriolages survenus dans la commune de Bois Jérôme Saint Ouen, M. Le Maire propose d'étudier la possibilité d'installer une vidéo surveillance dans les rues de la commune avec l'aide de la gendarmerie de Vexin Sur Epte.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Questions diverses :

Suite aux mesures gouvernementales d'un couvre-feu à 18h, Mme LAMARRE Nathalie propose à ce que le marché communal puisse se tenir de 15h à 18h.

M. CHOPINET Jean-Noël a présenté des maquettes d'enseignes pour les commerces de la commune (le salon de coiffure, le salon d'esthétique) et la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h40**.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 26 Janvier 2021

1^{er} Adjoint

Le Maire

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers